

Consignes d'utilisation des fosses toutes eaux et des unités de traitement

La fosse toutes eaux

Ne pas verser:



Les produits dont les étiquettes portent la mention « INFLAMMABLE » tels l'acétone, le White-spirit, l'essence, le fuel, le diluant, les produits dégraissants....

Pourquoi? Ils arrêtent la fermentation qui est indispensable au bon fonctionnement



Huile de vidange et bains de friture (végétaline): Nettoyer les ustensiles de cuisine avant lavage et jeter la graisse à la poubelle, les huiles de vidange seront déposées à la déchetterie

Pourquoi? Elles figent et colmatent les tuyaux à l'entrée du système



Les boues de légumes: Gratter la terre avant lavage

Pourquoi? Elles s'amassent dans la fosse



Les objets plastiques: Emballages, sachets, serviettes hygiéniques, préservatifs...: Les jeter à la poubelle

Pourquoi? Difficilement dégradables, ils colmatent le système de sortie



Les médicaments et eau de javel: Les médicaments seront rendus à la pharmacie et un verre d'eau de javel par semaine est toléré par la fosse

Pourquoi? Ils stagnent la production de bactéries



Les eaux de pluie (toiture): Piscine, réservoir ne doivent pas être brancher sur la fosse

Pourquoi? Le mouvement de décantation est perturbé.

De manière générale, toutes matières solides ou liquides, entraînant un dysfonctionnement des dispositifs, sont à proscrire

L'unité de traitement

Sur l'épandage, Il ne faut pas:



Stationner, circuler et stocker des charges lourdes au dessus d'un dispositif

Pourquoi? L'écrasement des canalisations



Cultiver au dessus du dispositif

Pourquoi? Un trou dans le géotextile provoque un colmatage rapide du dispositif



Mettre en place un bitume imperméable à l'air et à l'eau (béton)

Pourquoi? La mise en place d'un imperméable arrête tout échange entre le dispositif et le monde extérieur (eau, air...)



Planter de la végétation à proximité des dispositifs

Pourquoi? Les racines des arbres, des arbustes (même d'un jardin) peuvent aller perforer les installations

Il est préférable que le terrain ne soit utilisé qu'en tant que pelouse

Consignes d'entretien

Qui assure le bon fonctionnement de l'installation?

C'est l'utilisateur, (le propriétaire occupant ou le locataire si l'habitation est louée) qui doit assurer le bon fonctionnement de son installation

Fosse toutes eaux

Vérification périodique tous les ans:

- Vérifier l'épaisseur de boues accumulées dans le fond. Si les boues occupent plus de la moitié de la fosse: VIDANGER
- Une vidange se fait tous les trois / quatre ans (en fonction de la quantité de rejet)
- la vidange se fait en retirant les 2/3 de la fosse ainsi qu'en laissant en place une partie de la croûte

Bac dégraisseur

- La mise en place d'un bac dégraisseur est facultative.
- Un bac dégraisseur doit être vidangé tous les ans

Unité de traitement

Vérification périodique tous les ans:

- Vérifier le bon écoulement des canalisations
- Vérifier le bon fonctionnement des ventilations
- Vérifier l'état des ouvrages (regards de visite secs...)

Recommandations: Tous les dispositifs d'assainissement doivent être entretenus régulièrement de façon à assurer le bon fonctionnement de l'installation

En plus de votre vérification annuelle, le service assainissement effectuera un contrôle périodique de bon fonctionnement (tous les 4 ans)



Communauté de Communes du Val de Noye
Service Assainissement
1 rue du Docteur Binant – 80250 AILLY SUR NOYE
Tel. 03 22 41 70 70 Fax. 03 22 41 70 74
Mail. c.pelletier@valdenoye.com